



Direction de la santé

Bureau de veille sanitaire

Surveillance et veille sanitaire en Polynésie Française

Données du 30 janvier au 12 février 2017 (semaines 5 et 6)

Communiqué de presse

La surveillance des maladies infectieuses en Polynésie Française est effectuée chaque semaine par la déclaration volontaire des médecins sentinelles et des laboratoires.

Evolution des cas déclarés par les médecins sentinelles, par pathologie

Pathologie	Activité	Evolution
Syndromes « dengue-like »	Modérée	↘
Leptospirose	Elevée	↗
Syndromes grippaux	Faible	→
Diarrhée	Modérée	↘

Concernant les autres pathologies surveillées, aucune particularité n'est à mentionner.

Dengue

Le nombre de cas confirmés par les laboratoires a légèrement diminué et s'élève à 26 (19 cas en semaine 5 et 7 cas en semaine 6). Pendant cette période, les cas confirmés étaient localisés à Tahiti, Moorea, Raiatea, Makemo, Bora Bora. Parmi les 26 cas confirmés :

- 38,5 % étaient des enfants de moins de 15 ans
- 7 cas ont été sérotypés DENV-1
- 2 hospitalisations

On observe une diminution de l'activité de 19 % par rapport à la quinzaine précédente.

Lutte contre la dengue

- élimination des gîtes larvaires en supprimant ou protégeant toute zone de stagnation d'eau douce une fois par semaine
- utilisation de moyens de protection individuelle : répulsifs anti-moustiques, moustiquaires...

Prévention du sérotype 2

Au cours des qualifications de la coupe du monde de football pour les jeunes de moins de 17 ans (11-24 février), **3 cas de dengue 2 importés du Vanuatu ont été diagnostiqués sur le Territoire**. Ils ont été rapidement isolés. Les équipes à risque (Vanuatu, île Salomon, Nouvelle Calédonie Fidji et Papouasie Nouvelle Guinée) bénéficient d'une surveillance rapprochée. Les joueurs de ces pays ont été ou sont hébergés dans trois quartiers de la zone urbaine de Tahiti : Norman Hall et Tombeau du Roi à Arue et Pater à Pirae. Les matches et entraînements ont lieu dans les stades Pater, Pirae, Excelsior et Mahina.

En Polynésie Française, la dernière épidémie liée au sérotype 2 date de 1996, puis ce sérotype a ensuite circulé jusqu'en 2000. Une grande partie de la population n'est donc pas immunisée contre le virus. La **réintroduction du virus au fenua pourrait entraîner une épidémie. Le diagnostic de 3 cas importés nous place au niveau d'alerte 2**. Les objectifs à ce niveau sont de confirmer la survenue d'un cas ou d'un foyer, d'identifier les nouveaux foyers, de prévenir l'expansion virale sur le territoire et d'éviter la propagation aux îles non touchées.

La Direction de la Santé invite les personnes résidant (ou ayant séjourné) dans les zones concernées à **consulter rapidement un médecin** en cas de fièvre supérieure à 38,5°C d'apparition brutale et de douleurs musculaires et articulaires. Cette recommandation s'applique également aux voyageurs en provenance de zones actuellement touchées par le virus (Vanuatu, îles Salomon, Fidji, Nouvelle-Calédonie, Palau) qui présenteraient ces signes dans les 2 semaines suivant leur arrivée.

La consultation permettra de confirmer le diagnostic et de déclencher l'ensemble des mesures de lutte de terrain contre les moustiques porteurs du virus.

Leptospirose

25 cas de leptospirose ont été déclarés durant les semaines 5 et 6. On note une augmentation de 78,5% par rapport à la quinzaine précédente.

La majorité des cas se trouve à Tahiti. Les communes les plus touchées depuis les intempéries du dimanche 22/01/2017 sont Punaauia, Faa'a et Pirae.

Avec les intempéries, le risque de transmission de la leptospirose reste élevé, soyez extrêmement vigilant.

Recommandations

- protection des plaies avec un pansement imperméable
- limitation des contacts avec la boue et l'eau douce : porter des bottes, ne pas se baigner aux embouchures des rivières
- dératisation et contrôle des pullulations de rongeurs par la gestion des déchets
- consultation médicale en urgence dès les premiers signes.

Grippe

Trois prélèvements qui se sont avérés négatifs.

Diarrhée

Le nombre de cas déclarés s'élève à 44 (32 cas en semaine 5 et 12 cas en semaine 6) dont 45,5 % d'enfants de moins de 4 ans. Il y a une diminution de l'activité de 44 % par rapport à la quinzaine précédente.

Les toxi-infections alimentaires collectives doivent être déclarées au bureau de veille sanitaire.

Recommandations

- lavage des mains : . avant la préparation et la consommation des repas
. après être allé aux toilettes
- désinfection : . des plans de travail et zones de préparation des repas
. de l'environnement, notamment des poignets de portes, en présence d'un malade.

Bureau de veille sanitaire

Tél : 40 48 82 01

Fax : 40 48 82 12

Email : veille@sante.gov.pf